

*COLLÈGE NATIONAL
DES GYNÉCOLOGUES ET OBSTÉTRICIENS FRANÇAIS
Président : Professeur J. Lansac*

**Extrait des
Mises à jour
en Gynécologie
Médicale**

—

**Volume 2006
publié le 29.11.2006**



*TRENTIÈMES JOURNÉES NATIONALES
Paris, 2006*

Où en est la stérilisation masculine en France?

A. JARDIN
(Le Kremlin-Bicêtre)

À une telle question, on peut simplement répondre : « nulle part » ou encore : « sa pratique reste confidentielle ». Et pourtant... la vasectomie est une technique chirurgicale simple pouvant être apprise très vite. Les complications sont rares. Le prix de revient est très peu élevé. Le nombre d'échecs, toujours dus à un problème technique, est très bas, inférieur à 1 %. Elle peut être réversible par un geste chirurgical dans plus de la moitié des cas, et la conservation du sperme avant vasectomie permet de ne plus considérer cette intervention comme entraînant une stérilité définitive. Enfin la FIV ou l'ICSI après ponction épидидymaire ou testiculaire peuvent permettre d'obtenir une grossesse dans les cas où une conservation n'aurait pas été faite et où la réparation de la voie séminale aurait été un échec ou encore s'il s'agit d'un couple dont la femme est quadragénaire.

Alors, la raison de cette confidentialité ? L'obscurantisme endémique et spécialement celui de nombreux gynécologues et urologues dans ce domaine.

Il n'est qu'à interroger le Net: Google interrogé avec « vasectomie – France » ou « stérilisation » donne en première page, dans les dix premiers sites cités:

- « Cette pratique reste peu courante en France... » ;
- « Pour cette raison la **vasectomie** est un choix très peu réalisé en **France** » ;
- « **Vasectomie** et ligature des trompes... C'est une intervention interdite en **France** car elle rend définitivement stérile... » ;
- « La **vasectomie**: libéralisation en Italie, immobilisme en **France** » ;
- « **Vasectomie** réversible en **France**? Bonjour tout est dans la question, savez-vous s'il y a des endroits en France où ils pratiquent la vasectomie réversible... » ;
- « En **France**, la **stérilisation** n'est pas autorisée, ni pour les femmes, ni pour les hommes, sauf en cas de nécessité médicale... ».

Ou enfin, sur le site d'un grand service universitaire, mis à jour en mars 2005 (!):

« **Stérilisation masculine.** C'est la vasectomie: cette intervention chirurgicale consiste à couper et lier les canaux déférents qui ont pour rôle de transporter les spermatozoïdes depuis les testicules jusqu'aux canaux éjaculateurs.

Ainsi, après vasectomie, le sperme lors de l'éjaculation ne contient plus de spermatozoïdes. C'est une technique simple, réalisée le plus souvent sous anesthésie locale au travers d'une petite incision de 1 cm au niveau de la racine des bourses. C'est une intervention interdite en France car elle rend définitivement stérile, même s'il existe des techniques particulières compliquées et coûteuses, permettant parfois aux hommes vasectomisés d'avoir des enfants. »

En 30 ans d'expérience française de la vasectomie, je n'ai pas cessé d'entendre un tissu de sottises, se résumant toujours à suspecter des risques à distance ou surtout qualifier la vasectomie d'illicite et même d'illégale, ce qui permet d'arrêter net la réflexion.

RAPPEL TECHNIQUE

La vasectomie consiste à faire l'exérèse d'un fragment déférentiel entre deux ligatures, par une voie scrotale médiane ou 2 courtes incisions latérales. Toutes les discussions techniques nous paraissent sans objet. Quelle qu'en soit la technique exacte, elle est pratiquée en chirurgie ambulatoire sous anesthésie locale. Elle a 20 fois moins de complications que la stérilisation tubaire et est sensiblement moins chère que cette dernière.

Si les deux fragments analysés histologiquement sont faits de canal déférent normal, ce qui doit être le cas, la preuve de la vasectomie est faite et l'azoospermie obtenue dans près de 100% des cas. Les cas de reperméation précoce d'un canal existent, même exceptionnels, et de toute façon le contrôle du sperme à 1 mois nous paraît une nécessité absolue, qui doit montrer l'absence de spermatozoïdes vivants.

L'azoospermie met parfois 2 ou 3 mois à être obtenue (classiquement 8 semaines ou 25 éjaculations !).

LA VASECTOMIE EST UN GESTE ENTRAÎNANT TRÈS PEU DE COMPLICATIONS

Les complications immédiates sont mineures mais émaillent environ 10% des suites de vasectomie (ecchymoses, hématomes, déférentite voir épididymite, douleurs persistant plus de 24 heures).

Si des anticorps anti-spermatozoïdes sont très souvent constatés à distance d'une vasectomie (prédominance d'IGG) ils ont peu de conséquences.

Une littérature assez abondante existe concernant les complications à distance de la vasectomie :

- athérome ;
- cancer du testicule ;
- surtout cancer de la prostate, pour lequel un article pessimiste avait ébranlé le monde urologique. En fait, les différentes méta-analyses pratiquées ont montré l'absence de retentissement de la vasectomie sur l'incidence du cancer de prostate.

JARDIN

LA NOTION D'IRRÉVERSIBILITÉ DE LA VASECTOMIE DOIT ÊTRE NUANCÉE

À condition d'avoir de très larges indications pour la conservation du sperme avant vasectomie, le problème du retour à une capacité de procréer devrait se poser de façon exceptionnelle. Pour nous, la conservation est toujours utile et nécessaire avant 40 ans.

Cependant, les techniques microchirurgicales de vaso-vasostomie donnent des résultats qui justifient de la proposer : les résultats oscillent entre 70 et 90% de perméation et 40 à 65% de grossesses.

LA VASECTOMIE DANS UN BUT CONTRACEPTIF EST PARFAITEMENT LICITE ET LÉGALE EN FRANCE

La vasectomie ne s'est vraiment jamais imposée bien que pratiquée depuis 30 ans de façon rigoureuse.

L'assimilation à une castration, par le grand public et des médecins, persiste. Les attaques virulentes dont les urologues vasectomiseurs ont été l'objet dans les années 70 de la part des psychanalystes ont été nettement atténuées quand a été mieux connue la vasectomie de S. Freud par son ami Steinach !

En fait, la vasectomie a été rejetée par l'ensemble de l'ordre médical sous le fallacieux prétexte d'illégalité. On sait la tendance française à vouloir légiférer sur tout, très vite, et ce d'autant plus que se cachent des arguments indicibles. Pour la vasectomie, le machisme se cachait derrière des arguments législatifs qui n'existaient pas.

On citait le fameux procès de 1937 qui aurait pu faire jurisprudence et où un petit groupe dit anarchiste (à tort !) de non-médecins avait pratiqué des vasectomies, à Bordeaux, dans la boutique d'un coiffeur !!!

On oubliait une convention européenne, dûment signée par la France en 1976, qui reconnaissait la stérilisation pour limiter les naissances.

Pire encore, dans un excès de zèle encore bien français, le législateur bioéthique en 1994 interdisait tout geste médical n'ayant pas un intérêt thérapeutique. Cette fois la vasectomie pouvait éventuellement tomber sous le coup de la loi !

OÙ EN EST LA STÉRILISATION MASCULINE EN FRANCE ?

Puis la loi CMU, qui n'avait pas de rapport avec la bioéthique, a modifié le 27 juillet 1999 l'article 16-3 du code civil, en substituant le terme médical au terme thérapeutique et réglant ainsi, simplement, le problème.

Une loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception (JO du 7 juillet 2001, p. 10823) est venue préciser le « cadre » dans lequel la vasectomie doit être pratiquée.

LA PRATIQUE DE LA VASECTOMIE EN FRANCE EST PEU ÉVALUÉE

La vasectomie pour d'autres indications que la contraception a été pratiquée en France depuis plus de 150 ans. Elle a en effet été proposée :

- pour réduire le volume prostatique (Woods, Guyon 1883-1920) ;
- pour «rajeunir» (Steinach 1920-1930) ;
- pour prévenir l'infection épididymaire dans les suites de la chirurgie prostatique ;
- etc.

Mais en France, la pratique de la vasectomie contraceptive avant 1994 était quasi inexistante.

Avec la création des CECOS, qui permettait de conserver le sperme dans les meilleures conditions, la vasectomie a commencé à être pratiquée. Nous avons organisé en 1975 une table ronde au Congrès français d'urologie sur ce sujet, où l'état d'esprit devant cette technique paraissait évoluer et, en 1978, nous rapportons avec Pierre Jouannet l'étude de nos 100 premiers cas. L'histoire a montré que nous n'avions jamais convaincu !

En 1989 Palmer et son équipe avaient interrogé 250 spécialistes susceptibles de faire des vasectomies, surtout des urologues : nous n'étions que 4 à faire plus de 50 vasectomies par an.

Seule l'équipe de Nantes la pratiquait chez 500 hommes par an.

L'étude de Leridon et son équipe sur la contraception en France en 1994, bien documentée, montre que la place de la vasectomie dans la contraception des couples est quasi nulle, alors que 7% des femmes interrogées ont été stérilisées (5% dans l'enquête Baromètre santé 2000).

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, en 2002, la base régionale PMSI public-privé n'identifie aucune stérilisation masculine, alors que selon les mêmes bases PMSI, en 2002, 251 «ligatures tubaires par

JARDIN

laparoscopie ou coelioscopie » ont été réalisées dans le Nord-Pas-de-Calais.

Il n'y a pas encore eu, à notre connaissance d'étude nationale depuis le changement de loi de 2001 mais il ne semble pas y avoir de changement bien important.

Ainsi, la vasectomie en France a une place négligeable dans la contraception, contrairement à de nombreux pays du monde y compris du monde occidental (500 000 vasectomies par an aux USA, pays où pourtant il y a deux fois plus de femmes ayant une stérilisation tubaire que d'hommes vasectomisés; nos voisins anglais étant le seul pays au monde où il y a plus d'hommes vasectomisés que de femmes ayant eu une stérilisation tubaire).

Ceci rend sans doute compte de l'attitude des spécialistes anglais à notre égard, attitude traduite dans le titre d'un article du sérieux BMJ, paru en août 2000 : « *French men invited to become "vasectomy tourists"* », article qui rend, bien sûr, Napoléon responsable de la frilosité des Français en matière de contraception !

EN CONCLUSION

On doit regretter que l'information concernant la vasectomie soit partielle ou partielle.

Il n'est pas question de faire du prosélytisme pour une pratique qui, comme toutes les contraceptions, est « contre nature », mais chaque couple confronté à la contraception devrait pouvoir faire un choix éclairé de la technique qui lui est la mieux adaptée.

Une information impartiale et honnête des couples sur la vasectomie et la conservation des gamètes devrait conduire un nombre d'hommes plus élevé qu'actuellement à choisir cette technique de contraception.